



## Parent décédé en cours de succession

-----  
Par Bajd

Bonjour et merci d'avance pour vos efforts,

je suis confronté à une situation un peu particulière.

Dans un premier temps ma tante est décédée en décembre et vivait avec l'accord des frères et soeurs (4) seule dans la maison familiale jusqu'à son décès.

Elle n'a pas d'enfants et ce sont les frères et soeurs qui héritent. La maison vient d'être vendue et la somme sera divisée en 5, chaque frère et soeur reçoit donc 1/5 plus la part de ma tante qui sera partagée avec les 4 autres restant. La succession de ma tante est en cours donc. Il s'y ajoute des biens financiers (assurances, actions, comptes courants) qui sont encore en cours de succession chez le notaire.

Mon père est malheureusement décédé à son tour en cours de succession de ma tante.

Ma question: Est-ce que la succession de ma tante sera partagée entre les 3 frères et soeurs restant ou est-ce que ma soeur et moi devenons indirectement héritiers de l'héritage de ma tante qui était sensé être versé à mon père ?